

Musique adaptée à Iparralai



Accueil des personnes en situation de handicap

Afin de répondre au mieux à la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le conseil d'administration d'Iparralai a décidé en septembre 2018 la création de cours ou d'ateliers adaptés.

Objectifs

Permettre l'insertion et la valorisation des personnes en situation de handicap, développer et/ou maintenir la socialisation (créativité, découverte, stimulation cognitive, communication et le bien être).

Public

Les cours adaptés s'adressent aux enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap: Moteur, cognitif, psychique, situation d'autisme ou mental.

L'activité se déroule de façon collective ou individuelle et peuvent également réunir un public mixte.

Contenus pédagogique

Le contenu des ateliers et des cours est basé sur une transmission orale et gestuelle avec l'omniprésence du rythme à travers une multitudes d'instruments de percussions, le chant, l'intensité sonore, l'écoute musicale, l'écoute de l'autre, avec également des jeux de création et d'improvisation.

Il est également envisageable d'engager, en accord avec l'élève et sont encadrement, un cursus instrumental adapté, en tenant compte des capacités et du rythme de l'élève.

Les ateliers sont d'une durée de 3/4 d'heures, divisée en 3 phases:

- 1) Une phase d'accueil (lien avec les parents, éducateur, accompagnant..)
- 2) Une phase consacrée aux cours ou à l'atelier.
- 3) Une phase ou l'on prendra le temps de clôturer et d'analyser le cours.

